

OBJET AFFECTATION DU RESULTAT 2013
BUDGET ANNEXE EAU

L'exécution du Budget 2013 du service de distribution d'eau s'est soldée par un résultat d'exploitation de l'exercice de 3 585 968,64 euros.

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

- * 3 585 968,64 euros en section d'investissement (Article 1068 du Budget supplémentaire 2014)
- * 0,00 euros en section d'exploitation (Article 002 du Budget supplémentaire 2014)

Conformément à l'instruction Budgétaire M 49 régissant ce Budget Annexe, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

OBJET AFFECTATION DU RESULTAT 2013
 BUDGET ANNEXE EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/5-35 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

10 abstentions
(dont 2 votes par procuration)

pour

<p>Madame ANILHA Fernande, Messieurs VICTORIA René-Paul, LAGOURGUE Michel, Madame DINDAR Nassimah, Messieurs HOARAU Serge, HUBERT Richenel, MOREL Jean-Jacques et Madame VITRY Faouzia</p>	<p>autres élus présents et mandatés</p>
--	---

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2014 du résultat de l'exercice 2013 du Budget Annexe de l'eau en totalité :

* à la section d'Investissement à hauteur de 3 585 968,64 euros.

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/09/2014


Gilbert ANNETTE